



CHARTE RSE FOURNISSEURS SOUS TRAITANTS

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe 2AST souhaite intégrer des critères environnementaux, sociaux et éthiques à l'ensemble de ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Cette charte a pour objectif de définir les engagements attendus des partenaires du Groupe 2AST, afin de promouvoir des pratiques responsables et durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

■ RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à :

- Respecter les droits humains, en particulier ceux définis par les conventions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail forcé, du travail des enfants, de la discrimination, etc.).
- **Garantir des conditions de travail dignes et sécurisées** pour l'ensemble de leurs collaborateurs
- Assurer le respect des réglementations relatives au temps de travail, à la rémunération et à la liberté syndicale.

■ SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Les partenaires doivent :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des personnes présentes sur leurs sites ou intervenant dans le cadre de leurs prestations.
- **Respecter les réglementations locales en matière de sécurité et adopter une démarche de prévention des risques.**

CHARTER RSE FOURNISSEURS / SOUS TRAITANTS

■ ENVIRONNEMENT

Le Groupe 2AST attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils :

- **Prennent en compte les impacts environnementaux de leurs activités** et œuvrent à leur réduction (gestion des déchets, émissions, consommation d'énergie...).
- Se conforment à la réglementation environnementale applicable dans leur pays d'activité.
- Encouragent, dans la mesure du possible, l'utilisation de matériaux ou de procédés à faible impact environnemental.

■ ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Les partenaires s'engagent à :

- **Refuser toute forme de corruption, fraude, extorsion ou pratique anticoncurrentielle.**
- Respecter les règles en matière de conflits d'intérêts, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.
- Préserver la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de la relation commerciale avec le Groupe 2AST.

■ ENGAGEMENT SOCIÉTAUX

Le Groupe 2AST encourage ses partenaires à :

- **Favoriser l'emploi local et l'inclusion professionnelle**, notamment à travers l'alternance, l'insertion ou la formation.
- Contribuer au développement du tissu économique local.
- Soutenir, dans la mesure de leurs moyens, des projets solidaires ou à impact social positif.

■ APPLICATION ET SUIVI

- **Les engagements décrits dans cette charte font partie intégrante de la relation entre le Groupe 2AST et ses fournisseurs/sous-traitants.**
- Le Groupe 2AST se réserve le droit de vérifier, par tout moyen approprié, le respect de ces engagements.
- En cas de manquement avéré, des mesures correctives pourront être demandées. À défaut, la relation commerciale pourra être réévaluée.

En adhérant à cette charte, les fournisseurs et sous-traitants du Groupe 2AST **confirment leur volonté de s'inscrire dans une démarche responsable** et de contribuer à l'amélioration continue des pratiques dans l'ensemble de la chaîne de valeur.